

DOSSIER DE CANDIDATURE

BOURSE APHIF : Année 2022-2023

Pour les internes en pharmacie et les pharmaciens assistants

Décernée en partenariat avec le SIPHIF

Le dossier présenté par les candidats comprendra :

- Le formulaire de candidature, complété et signé pour chacun des membres
- le curriculum vitae du porteur du projet
- Un résumé du projet (250 mots environ)
- Une description détaillée du projet, en 3 pages maximum (incluant des annexes éventuelles), comprenant les éléments suivants :
 - Les objectifs de la réalisation,
 - les éléments et la réflexion ayant conduit à ce projet ou hypothèses de travail
 - le lieu de la mise en œuvre du projet,
 - la date de mise en œuvre prévue du projet et sa durée,
 - les personnes (fonction) et organismes devant participer à la mise en œuvre du projet,
 - la méthodologie,
 - les modalités de mise en œuvre, moyens utilisés,
 - les financements éventuels autres que la bourse,
 - l'utilisation de la bourse,
 - les résultats escomptés et leurs impacts en terme de pharmacie hospitalière
 - tous les éléments complémentaires jugés utiles pour éclairer le jury sur la nature et l'intérêt du projet.

Le dossier de candidature complet doit être envoyé exclusivement par courrier électronique avec accusé de réception à Louis.Dubret@ght-gpne.fr

Seuls seront pris en compte les dossiers reçus le 30 Septembre 2022 à minuit au plus tard.